

Séance du 24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DAI_217-DE



N° 26.DAI.217

OBJET : Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section F n° 473 (1320 m²), F n° 474 (1317 m²) et F n° 965 (1318 m²) – Saint Domingue - appartenant à Madame GARRO Josiane.

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean-Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne-Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI

Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Madame GARRO Josiane a fait part de son souhait de céder à titre gratuit les parcelles lui appartenant cadastrées section F n° 473, F n° 474 et F n° 965 d'une superficie totale de 3955 m² situées quartier Saint Domingue.

La ville est intéressée par l'acquisition de ces terrains inclus dans le périmètre d'aménagement foncier, agricole et forestier.

Exposé des motifs :

Ces terrains à l'intérieur du périmètre du remembrement rural représentent un intérêt pour la commune. Ces terres viendront s'ajouter au stock foncier d'environ 110 hectares déjà constitué. Cette réserve foncière permettra à la commune de jouer un rôle prépondérant afin, notamment, de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs en soutien du dispositif couveuse / pépinières d'entreprises agricoles existant sur Pertuis.

Après consultation en date du 13 octobre 2025 la Commission Communale d'Aménagement Foncier a émis un avis favorable tacite.

L'acte notarié correspondant devra être passé. Les frais sont prévus sur le budget communal – chapitre 21.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, ses articles L2241-1 (modifié par la loi n° 2009-526, du 12 mai 2009), L2241-3, L1311-9 à L1311-11 ;

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L1111-1, L1211-1, L1212-3 ;

VU la consultation de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en date du 13 octobre 2025 ;

VU l'accord tacite de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

VU l'avis favorable de la Commission "urbanisme, habitat, logement, recensement, numérotation, foncier et agriculture" en date du 18 juin 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission "finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et technologies informatiques" en date du 19 juin 2026.

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

A L'UNANIMITE

► **DECIDE** de l'acquisition à titre gratuit par la ville des parcelles - appartenant à Madame GARRO Josiane - cadastrées section F n° 473, F n° 474 et F n° 965 d'une superficie totale de 3955 m² ;

► **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à intervenir aux droits de la ville pour la passation des actes correspondants.

Le Maire
Aurélien AUCLAIR



La secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DAI_217-DE

S²LO

Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026